



AIDE AUX FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

publié le 03/10/2024

Chers parents,

Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé de demande d'aide aux familles pour l'année scolaire 2024/2025.

Il concerne les élèves demi-pensionnaires résidant dans les **Deux-Sèvres** et bénéficiant d'une **tranche 2 à 4** de tarification de la restauration au quotient familial.

Les demandes doivent être transmises à la Direction de l'Education **avant le 30 novembre 2023**.

L'outil de simulation de calcul seront à disposition des familles prochainement sur le site internet du Département www.deux-sevres.fr

Cordialement

Le secrétariat

 [imprime_aide_2024_2025](#) (PDF de 117.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.